



ASSOCIATION DES INTERPROFESSIONS AGRICOLES

الكتفدرالية المغربية للفلاحة والتنمية القروية

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴼⴻⵔⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴻⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵢⵜ ⵜⴰⵔⴰⵎⴰⵙⵜ

CONFÉDÉRATION MAROCAINE DE L'AGRICULTURE
ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

جمعية الفدراليات البيمهنية الفلاحية

***Mission d'accompagnement de la COMADER sur les
investissements dans le secteur agricole au Maroc
-Défis et opportunités de relance-***

**Propositions pour une stratégie d'action visant
la relance des investissements agricoles**

Janvier 2025

PhytoConsulting SARL

Sommaire

Introduction.....	1
1. Le modèle des investissements agricoles au Maroc	1
1.1 Importance des investissements agricoles pour la croissance économique.....	1
1.2 Le modèle des investissements agricoles au Maroc : Le poids des ressources en eau pour la réussite de l'initiative privée	1
2. Principales forces du modèle	2
2.1 Un cadre professionnel et réglementaire visant la modernisation des filières de production.....	2
2.2 Des sources de financement soutenues et diversifiées.....	3
3. Principales contraintes.....	4
3.1 Une offre aléatoire en facteurs de production	4
3.2 Des conditions de financement contraignantes.....	5
3.3 Un renchérissement des coûts de production	5
3.4 Une faible valorisation commerciale de la production agricole au profit des producteurs.....	6
3.5 Un accompagnement institutionnel insuffisant et des exigences réglementaires restrictives	6
4. Propositions pour un plan d'action	7
4.1 Pour une consolidation des investissements engagés	7
4.1.1 <i>Reconsidérer le système de gouvernance des ressources en eau sur une base équitable</i>	<i>7</i>
4.1.2 <i>Renforcer la fonction commerciale des producteurs dans le marché intérieur</i>	<i>8</i>
4.1.3 <i>Renforcer les qualifications et les opportunités commerciales à l'exportation.....</i>	<i>9</i>
4.2 Pour une relance de nouveaux investissements	10
4.2.1 <i>Elargir le système de l'assurance agricole à l'ensemble des filières de production....</i>	<i>10</i>
4.2.2 <i>Mettre en place un Fonds d'Investissement Agricole territorialisé</i>	<i>10</i>
4.2.3 <i>Mettre en valeur de nouveaux périmètres agricoles destinés à l'investissement privé</i>	<i>11</i>
4.2.4 <i>Mettre en place un observatoire interprofessionnel de l'investissement agricole au sein de la COMADER.....</i>	<i>12</i>
Conclusions	12

Introduction

Dans le cadre de la mission d'accompagnement de la COMADER sur les investissements dans le secteur agricole au Maroc, ce rapport présente les propositions d'action pour une stratégie de relance des investissements par les professionnels. Il est structuré en trois sections et fait suite au rapport ayant analysé la situation des investissements agricoles en tenant compte des avis des professionnels. La section 1 donne un aperçu sur le modèle des investissements adopté depuis le lancement du PMV, notamment en ce qui concerne ses principaux déterminants. Les sections 2 et 3 décrivent respectivement ses principales forces et ses faiblesses. La dernière section donne des propositions pour une stratégie d'action pouvant engager la COMADER et ses différents partenaires publics et privés dans un processus de relance des investissements dans le futur.

1. Le modèle des investissements agricoles au Maroc

1.1 Importance des investissements agricoles pour la croissance économique

Les théories de l'économie néoclassique sont les premières à considérer les investissements comme catalyseur de la croissance économique. Le rôle de ces investissements se concrétise dans leur apport à la modernisation et au financement de l'économie nationale des pays en améliorant la productivité totale des facteurs et, plus généralement, l'efficacité de l'utilisation des ressources dans l'activité économique. Leur impact positif et durable nécessite la mise en œuvre d'une politique orientée vers les secteurs productifs, notamment le secteur agricole compte tenu de ses multiples rôles socioéconomiques pour la plupart des pays en développement.

Pour le Maroc, les stratégies du *Plan Maroc Vert* et de *Génération Green* offrent un exemple pionnier en matière d'implication des autorités publiques dans le soutien aux investissements agricoles en visant la croissance économique. La conception et la mise en œuvre des contrats-programmes par les pouvoirs publics et la profession, entre autres, constituent une forme active d'engagement des deux parties dans la conception et l'implémentation de la politique agricole pour répondre aux priorités de sécurité alimentaire, d'amélioration des revenus des populations rurales et de création d'emploi et de richesse. Toutefois, le modèle d'investissement privé en agriculture reste largement dépendant des conditions naturelles, notamment la pluviométrie, ce qui incite l'ensemble des partenaires publics à adopter une approche de résilience en défendant les intérêts des professionnels le long des filières.

1.2 Le modèle des investissements agricoles au Maroc : Le poids des ressources en eau pour la réussite de l'initiative privée

Depuis le lancement du PMV en 2008, la dynamique enregistrée des investissements agricoles privés s'est basée sur trois principaux déterminants, à savoir le Partenariat Public-Privé autour des terrains agricoles, les aides et subventions de l'Etat et la mobilisation des ressources en eau d'irrigation. Si la gestion des deux premiers déterminants est relativement moins contraignante en raison des possibilités de prise

de décision par les pouvoirs publics en ce qui concerne leur ampleur, celle des ressources en eau est soumise aux aléas des conditions climatiques. Cet état de fait met en évidence une certaine fragilité du modèle des investissements agricoles dans son ensemble puisque la réussite des projets des investisseurs dépend en grande partie des disponibilités hydriques qui deviennent de plus en plus limitées. Désormais, pour chaque investisseur, le problème décisionnel consiste à résoudre l'épineuse équation de « *faire plus* » avec « *moins d'eau* ». Bien que les apports des pouvoirs publics pour aider à la résolution de cette équation soient diversifiés, pour les professionnels, l'accent est mis plus particulièrement sur les mécanismes financiers de soutien à la production agricole et à la gestion de l'offre en eau agricole.

2. Principales forces du modèle

Le modèle des investissements agricoles adopté par le Maroc s'est appuyé sur un ensemble de mécanismes et d'outils de déclinaison de la politique agricole visant le renforcement de l'initiative privée. En plus d'une réforme institutionnelle à l'échelle centrale, régionale et provinciale, ces mécanismes se concentrent en grande partie autour de réformes portées sur les cadres professionnel, réglementaire et incitatif.

2.1 Un cadre professionnel et réglementaire visant la modernisation des filières de production

Le cadre réglementaire des investissements agricoles est régi en premier lieu par le Dahir n°,69-25 du 25 juillet 1969 formant Code des Investissements Agricoles en tant que mesure incitative pour l'accompagnement de la politique d'investissement public. Le modèle des investissements en agriculture a été renforcé par la stratégie PMV qui a adopté une approche territoriale pour mieux valoriser les potentialités régionales à travers les Plans Agricoles Régionaux (PAR). Ainsi, la promotion de l'investissement devait prendre en considération les spécifications de chaque région du pays. L'objectif est de construire une offre agricole régionalisée permettant de mobiliser les acteurs régionaux et locaux en adoptant une démarche participative autour de projets et programmes spécifiquement adaptés aux territoires, à leurs potentialités économiques et à leurs contraintes.

Le cadre professionnel se distingue également par une gestion partenariale du secteur agricole à travers la mise en place de 19 interprofessions selon « l'approche filière » en intégrant les différents maillons des chaînes de valeur. Grâce aux différents mécanismes de cette gouvernance, des avancées significatives ont été réalisées notamment dans l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières phares du secteur agricole. Elles sont soutenues par un renforcement du cadre réglementaire pour accompagner l'investissement agricole à travers un processus dynamique de refonte législative et réglementaire régissant le secteur agricole, en vue d'assurer sa transformation. Ce processus s'est traduit par la publication de 4500 textes réglementaires, dont 20 lois, dans les domaines de :

- Réforme institutionnelle et de gouvernance du secteur agricole,
- Incitation à l'investissement agricole,
- Aménagement de l'espace agricole, réformes des statuts fonciers agricoles et immatriculation foncière,

- Développement des filières de production, labellisation des produits et organisation professionnelle, et
- Sécurité sanitaire et contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires et des intrants.

En vue de consolider l'ensemble de ces efforts et encourager la dynamique de l'investissement privé dans le secteur agricole, une refonte du Fonds de Développement Agricole (FDA) a porté sur :

- L'introduction de nouvelles aides et incitations et le renforcement de l'arsenal existant,
- Une segmentation plus pointue des catégories de matériel subventionné et la révision des plafonds de subventions,
- Un traitement spécial pour les projets d'agrégation à travers l'octroi d'aides bonifiées aux agrégateurs et aux agrégés,
- Le renforcement du dispositif de gouvernance et de contrôle des aides.

Sur le plan de gouvernance, un comité technique interministériel du FDA a été créé, il est composé de représentants des Départements de l'Agriculture, de l'Économie et des Finances et de l'Intérieur.

2.2 Des sources de financement soutenues et diversifiées

La mise en œuvre des stratégies agricoles s'est accompagnée d'une importante amélioration du financement de l'agriculture avec des sources diversifiées publiques, externes (bailleurs de fonds) et privées. Entre 2008 et 2024, l'investissement public a engagé un montant total de **167 MMDH** avec une contribution de **85 % par le Budget Général de l'État (BGE)** et le reste par le **Fonds de Développement Agricole (FDA)** et le **Fonds de Développement Rural et des Zones Montagneuses (FDRZM)**. La répartition budgétaire de ce montant a concerné trois axes majeurs, à savoir :

- L'irrigation et les aménagements hydroagricoles,
- Les projets d'agriculture solidaire,
- Les projets de développement des filières de production.

De sa part, le financement externe s'est traduit par un drainage de fonds et un engagement considérable de plusieurs partenaires financiers nationaux et internationaux (20 bailleurs de fonds au total) impliqués dans le développement du secteur agricole marocain.

S'agissant des investissements privés, une nouvelle dynamique a été insufflée principalement grâce à la mise en place d'un cadre institutionnel favorable, la refonte du cadre incitatif et la forte mobilisation des acteurs à travers les contrats-programmes des filières et la structuration des interprofessions. La refonte du système des aides et incitations à l'investissement privé repose sur les orientations stratégiques suivantes :

- Le ciblage des filières prioritaires,
- L'accompagnement du Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation,

- La facilitation de l'accès aux aides au bénéfice de l'ensemble des agriculteurs à travers un système universel et inclusif,
- Le renforcement du dispositif de gouvernance et de contrôle des aides,
- La rationalisation des investissements éligibles à l'aide de l'Etat, et
- L'encouragement de l'agrégation.

Ainsi, la mobilisation de l'investissement public a exercé un effet d'entraînement sur le secteur privé qui a drainé les capitaux privés pour la modernisation des exploitations agricoles. Entre 2008 et 2024, le montant d'investissement global mobilisé s'élève à 105.4 MMDH grâce à des mécanismes d'incitation efficaces avec des parts importantes notamment pour l'irrigation (56%), l'équipement en matériel agricole (14%) et l'intensification de la production animale (11%).

Cette dynamique du secteur a permis de créer un écosystème agricole et para-agricole propice aux investissements privés. En termes de performances, chaque 1 DH d'incitation publique a permis de générer 2,4 DH d'investissements privés.

3. Principales contraintes

En dépit des conditions et mécanismes encourageants, les investisseurs du secteur agricole sont confrontés à des contraintes pouvant entraver leur engagement dans de nouveaux projets d'investissement d'une manière déterminante. Selon les données recueillies sur le terrain auprès des interprofessions, il s'agit notamment des questions relatives à l'offre en facteurs de production, l'accès au financement, les coûts de production, la fonction commerciale des chaînes de valeurs agricoles et l'accompagnement institutionnel des producteurs.

3.1 Une offre aléatoire en facteurs de production

Parmi les limites structurelles affectant l'agriculture marocaine, trois facteurs de production de base, à savoir l'eau d'irrigation, la main-d'œuvre et le foncier sont sous une pression croissante. En effet, les changements climatiques observés durant ces dernières années ont eu des effets négatifs sur les disponibilités en eau d'irrigation avec de graves conséquences de stress hydrique pour la plupart des filières de production. En plus de la rareté de la ressource, la législation de l'eau et son système de gouvernance, donnant la priorité à l'eau potable, constituent des contraintes supplémentaires face aux investisseurs. Dans cette situation d'incertitude, ces derniers ont tendance à limiter leurs décisions en matière de projets d'investissement ou encore réorienter leur activité vers d'autres secteurs économiques.

La main-d'œuvre agricole est la deuxième difficulté majeure. Le secteur agricole souffre d'un manque de main-d'œuvre qualifiée, dotée de connaissances techniques et managériales suffisantes. En plus, les relations parfois conflictuelles entre les ouvriers et leurs employeurs en relation notamment avec la législation du travail créent des conditions de travail peu attrayantes, ce qui freine la professionnalisation du secteur.

La troisième contrainte concerne l'accès à la terre. Pour les investisseurs de l'agriculture moderne, le morcellement excessif des parcelles, la faible valorisation des terres collectives et la disponibilité devenue limitée des terres domaniales freinent l'investissement productif.

3.2 Des conditions de financement contraignantes

L'accès au financement reste l'un des principaux obstacles au développement du tissu agricole national. Souvent, les conditions de prêts par les organismes bancaires sont soumises à des garanties que peu de producteurs peuvent offrir, avec des taux d'intérêt décourageants. Cela s'ajoute à une faible capacité d'autofinancement, liée à la précarité des revenus agricoles et à l'absence de mécanismes de protection face aux aléas climatiques et/ou aux incertitudes du marché pour toutes les productions agricoles.

3.3 Un renchérissement des coûts de production

Le secteur agricole marocain est confronté à une augmentation généralisée des coûts de production, ce qui compromet gravement la viabilité économique des exploitations agricoles. La pression des dépenses touche trois postes particulièrement sensibles, à savoir les intrants agricoles, la mécanisation et les aliments de bétail.

En effet, le Maroc dépend des marchés internationaux pour son approvisionnement en intrants agricoles (engrais, semences, produits phytosanitaires, etc.) et en carburants qui ont enregistré des augmentations importantes durant ces dernières années. La cherté des intrants est aussi aggravée par la fiscalité appliquée sur les quantités achetées et l'absence de récupération de la TVA par la quasi-totalité des exploitants agricoles.

D'autre part, la mécanisation reste hors de portée pour de nombreuses petites et moyennes exploitations agricoles, particulièrement dans les zones rurales isolées. Le coût d'achat, de location ou d'entretien du matériel agricole est souvent élevé. L'absence de coopératives d'utilisation du matériel agricole ou de services partagés aggrave cette situation, limite l'accès à l'innovation et freine la modernisation des pratiques agricoles.

En outre, les systèmes d'élevage sont affectés par l'insuffisance des ressources fourragères dans les conditions de rareté des ressources en eau associée à la succession des années de sécheresse. Dans cette situation contraignante, les éleveurs sont amenés à utiliser des aliments composés importés, souvent à des prix très élevés. Cette dépendance nuit à la rentabilité de l'activité d'élevage et affaiblit l'ensemble des filières animales.

Les conséquences du renchérissement des coûts de production sont néfastes sur la production et la productivité, la rentabilité, la compétitivité et l'attractivité de l'activité agricole dans son ensemble.

3.4 Une faible valorisation commerciale de la production agricole au profit des producteurs

Malgré les efforts consentis dans le cadre des stratégies PMV et GG pour améliorer la production, la fonction commerciale demeure un maillon faible des chaînes de valeurs agricoles. Ce déséquilibre compromet non seulement la rentabilité des exploitations, mais freine également l'essor des investissements dans un secteur pourtant vital pour la souveraineté alimentaire du pays.

L'un des principaux problèmes réside dans l'absence de circuits de commercialisation structurés et équitables. Faute de mécanismes de mise en marché organisés, une grande partie des produits agricoles est écoulee par la vente sur pied ou à travers une série d'intermédiaires. Ces pratiques limitent fortement les marges des producteurs, les privant d'une rémunération juste pour leurs efforts de production. De plus, l'absence de coopératives commerciales ou de groupements d'intérêt économique fonctionnels empêche les agriculteurs de regrouper leur offre, de négocier collectivement ou d'accéder à des marchés plus rémunérateurs.

À cela, s'ajoute la défaillance des infrastructures routières, en particulier dans les zones rurales. L'état de dégradation avancée des routes agricoles dans certaines zones de production rend difficile, voire impossible, l'acheminement rapide et sécurisé des produits vers les marchés. Ce manque d'accessibilité entraîne un isolement économique des producteurs, accroît les coûts logistiques et provoque des pertes, notamment pour les denrées périssables. Il s'agit là d'un frein majeur à la compétitivité des filières locales.

Par ailleurs, le secteur souffre d'une insuffisance chronique en infrastructures de conditionnement et de stockage. Dans la majorité des territoires ruraux, les producteurs ne disposent pas de centres de tri, de chambres froides ou d'unités d'emballage. Cette carence entraîne d'importantes pertes post-récolte, empêche toute stratégie de valorisation des produits et limite leur accès aux marchés formels et/ou exportateurs. Sans solutions de conservation appropriées, les producteurs sont souvent contraints de vendre rapidement à des prix bas, aggravant leur vulnérabilité économique.

3.5 Un accompagnement institutionnel insuffisant et des exigences réglementaires restrictives

Certes les stratégies agricoles PMV et GG ont enregistré des avancées importantes sur le plan d'accompagnement institutionnel des producteurs agricoles. Cependant, cet accompagnement est encore inégalement réparti à l'échelle nationale. Dans plusieurs zones de production, les systèmes de conseil agricole, d'appui technique ou administratif sont restreints et peu adaptés aux réalités technico-économiques locales. Cette situation fragilise les producteurs les plus vulnérables, notamment les jeunes investisseurs qui trouvent souvent des difficultés pour accéder aux programmes de

soutien ou pour respecter les exigences administratives régissant l'encadrement agricole.

D'autre part, la complexité de certains textes réglementaires réduit les marges de manœuvre des producteurs agricoles. En effet, souvent les normes d'agrément, les procédures de certification ou les conditions de transformation et de commercialisation sont élaborées sans concertation suffisante avec les professionnels du secteur. Ces lourdeurs administratives freinent le développement des circuits courts, la promotion des produits locaux et la viabilité de projets locaux innovants.

Pour un grand nombre d'investisseurs, les contraintes précitées se sont traduites par un surendettement sévère qui menace sérieusement la résilience et la pérennité de leur activité. Leurs systèmes de production ont subi des conséquences néfastes qui ont souvent conduit à une révision forcée des assolements et des systèmes d'élevage (arrachage de vergers arboricoles, abandon d'élevage laitier, etc.) avec des conditions très difficiles pour la relance. Des propositions sont formulées ci-dessous dans l'objectif de contribuer à la mise en place d'un plan d'action susceptible de redynamiser les investissements agricoles pour l'ensemble des filières.

4. Propositions pour un plan d'action

Pour promouvoir les investissements agricoles, l'intervention des décideurs politiques, d'une part, et celle du secteur privé, d'autre part, devrait adopter une approche progressive en vue d'atteindre les objectifs poursuivis par le PMV puis par GG à long terme. La dépendance toujours marquée envers les conditions climatiques, les contraintes imposées par les structures foncières ainsi que le faible niveau global de la productivité, en dépit de son amélioration sensible depuis le lancement du PMV, sont autant de déterminants à effet direct sur les performances des différentes filières du secteur agricole.

L'atténuation de l'impact de l'ensemble de ces contraintes devrait être menée sur les axes d'intervention capables de consolider les investissements réalisés, d'une part, et encourager la relance de nouveaux investissements dans le futur, d'autre part. Le rôle de la COMADER est de contribuer de manière efficace à la coordination de l'ensemble des changements nécessaires au développement de l'investissement agricole à travers la promotion des initiatives privées.

4.1 Pour une consolidation des investissements engagés

4.1.1 *Reconsidérer le système de gouvernance des ressources en eau sur une base équitable*

La politique de l'eau au Maroc est formulée en prenant en considération sa dimension multisectorielle, ce qui requiert de la traiter dans le cadre du concept de la gouvernance. Or, la transition vers une agriculture basée sur des investissements durables ne peut avoir lieu que si elle est accompagnée d'une responsabilisation et une participation des acteurs pour asseoir les principes de l'équité relative à l'utilisation des ressources en eau dans les différents secteurs. L'accent devrait être mis

notamment sur la cohérence des différentes politiques multisectorielles en tenant compte de la dimension socio-économique de l'agriculture et de son rôle primordial de souveraineté alimentaire. Dans la mesure où les déficits hydriques peuvent concerner à la fois l'eau d'irrigation, l'eau potable et dans une moindre mesure l'eau industrielle, il est important de réfléchir aux mécanismes d'arbitrage technique les plus optimaux aussi bien à l'échelle nationale que régionale dans l'objectif de :

- Créer un équilibre équitable dans le partage des principales destinations de l'eau à consommer (eau potable, agriculture, industrie, tourisme, etc.),
- Rationnaliser les coûts de l'offre en eau, en pensant d'abord à l'économie en eau, avant de penser à des solutions novatrices qui risquent d'être coûteuses,
- Soumettre chaque solution de partage adoptée à une étude de type coûts-avantages, voire à une étude d'impact suffisamment partagée par les parties prenantes en tenant compte de la durabilité de la ressource, en mettant l'accent sur les multiples rôles de l'agriculture en matière de souveraineté alimentaire, de croissance économique et de bien-être de la population rurale.

Pour accompagner la mise en œuvre de ces mécanismes, il est recommandé de mettre en place un dispositif de suivi susceptible d'améliorer la gouvernance de la politique de l'eau sur une base de coordination plus équitable de son utilisation. L'action devrait être menée dans le cadre de poursuite de la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales visant à accélérer la réalisation des chantiers du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation 2020-2027 (stations de dessalement d'eau de mer, transfert des eaux entre les bassins et construction de barrages), en assurant au moins 80 % des besoins en irrigation, tout en renforçant la coordination et la cohérence entre la politique de l'eau et la politique agricole.

Il s'agit donc d'assurer une gouvernance efficace dans la gestion de l'exploitation des eaux destinées à l'agriculture. Pour ce faire, il est nécessaire d'instaurer une visibilité claire et actualisée sur les dotations en eau destinées à l'irrigation dans les différents périmètres irrigués, ainsi que sur les modalités encadrant l'exploitation durable des eaux souterraines. L'implication des organisations professionnelles aux comités régionaux et provinciaux en charge de la gestion multisectorielle des ressources en eau est préconisée à ce sujet.

4.1.2 Renforcer la fonction commerciale des producteurs dans le marché intérieur

Les objectifs stratégiques du PMV et de GG ont permis de concevoir une nouvelle vision qui confirme une fois de plus à l'agriculture son rôle incontestable de pilier de croissance économique. La promotion des filières de production en aval, n'est pas du reste quant aux efforts déployés par l'Etat pour l'élargissement des infrastructures de soutien à la valorisation et la commercialisation des produits agricoles. Il s'agit d'améliorer la compétitivité des filières en prenant en considération les retombées positives que peut induire la bonne performance de l'aval agricole sur l'activité des investisseurs et le niveau de vie des populations rurales.

En tant que producteurs agricoles, l'intégration accrue des investisseurs au marché nécessite une action collective avec un engagement de l'ensemble des opérateurs le long des filières. Deux principaux outils d'organisation présentent un intérêt particulier à ce sujet, à savoir i) l'approche participative de la chaîne de marché (*the Participatory Market Chain Approach, PMCA*) et ii) les plateformes des opérateurs (*Stakeholder Platforms*). Ces deux outils sont largement appliqués à travers le monde que ce soit dans des pays développés ou en développement.

L'approche participative de la chaîne de marché permet aux producteurs et à leurs partenaires dans les chaînes de valeurs de développer l'innovation technologique, commerciale et institutionnelle. Elle peut développer le concept de "*tables filières*" à travers un processus structuré permettant d'entretenir la confiance et la collaboration entre l'ensemble des intervenants développées par filière. La finalité du fonctionnement de ces tables est que tous les opérateurs de la même filière assument leurs fonctions sur une base concertante sans nuire aux principes de la concurrence. Une telle organisation permet d'améliorer l'efficacité d'intervention de tous les acteurs, y compris les investisseurs primaires, renforcée par l'intérêt moral que présentent les réunions organisées au besoin et auxquelles participent, outre ces investisseurs, les transformateurs, les commerçants, les distributeurs et même les institutions de recherche.

D'autre part, le développement des infrastructures de commercialisation entamé dans le cadre du PMV (marchés de gros régionaux, marchés de bétail, plateformes logistiques et commerciales, etc.) devrait être renforcé pour augmenter les opportunités et lever les contraintes d'accès au marché. Des mesures à prendre sont particulièrement souhaitables pour encourager la commercialisation des produits de terroir en activant les plateformes logistiques et commerciales existantes (Meknès, Al Hoceima) et en créant d'autres dans les zones de production.

Avant d'être des lieux physiques où les produits peuvent être commercialisés, ces plateformes sont des lieux de rencontre permettant aux opérateurs d'identifier leurs intérêts communs, partager l'information et développer des activités collectives. Avec un financement de l'Etat pour leur mise en place et une gestion de préférence assurée par la profession, elles permettent d'analyser des opportunités de marché à travers des transactions soumises à des règles de fonctionnement bien définies et acceptées par tous.

4.1.3 Renforcer les qualifications et les opportunités commerciales à l'exportation

Suite à la libéralisation de l'économie mondiale, les marchés d'exportation deviennent de plus en plus modernes et plus exigeants. Leur exploration nécessite la conception de systèmes d'information mieux étudiés sur les déterminants sous-jacents aux transactions notamment en ce qui concerne les préférences des consommateurs, les prix et les quantités des produits. En conséquence, le développement de services de négociants expérimentés en commerce international, devrait être envisagé par les interprofessions agricoles dont les produits sont destinés à l'exportation. Le modèle à suivre et à renforcer pour les filières visées (e.g huile d'olive, produits biologiques, arboriculture fruitière, etc.) concerne notamment celui de la FIFEL pour permettre aux producteurs de comprendre les rouages du marché d'exportation et les inciter à imposer leur présence au-delà de la fonction de production agricole.

D'autre part, outre les marchés traditionnels des exportations agricoles marocaines, en particulier ceux de l'Union Européenne, d'autres opportunités commerciales sont à saisir notamment en Afrique de l'Ouest. A ce sujet, des efforts devraient être entrepris par les autorités publiques en vue de renforcer les transactions commerciales formelles sous la supervision de Morocco Foodex. Des incitations à l'exportation vers les pays africains pourraient également être envisagées d'une manière spécifique dans le cadre des mesures de soutien du FDA.

4.2 Pour une relance de nouveaux investissements

En plus des actions envisageables pour consolider les investissements déjà engagés, il est nécessaire de mettre en place des formes d'instruments de politiques susceptibles de contribuer à une relance de nouveaux investissements à moyen terme. L'objectif principal est de permettre à l'action publique de mieux réussir le management de l'investissement agricole en mobilisant surtout les moyens institutionnels pour :

- Améliorer la couverture des investisseurs du secteur agricole contre les risques de production,
- Procéder à une nouvelle refonte du FDA pour mettre en place un véritable Fonds d'Investissement Agricole territorialisé,
- Etudier les possibilités de mise en valeur de nouveaux périmètres agricoles exploitables par les investisseurs,
- Permettre une meilleure circulation de l'information sur l'investissement agricole à travers la mise en place d'un observatoire dédié au sein de la COMADER.

4.2.1 *Elargir le système de l'assurance agricole à l'ensemble des filières de production*

L'objectif de cet élargissement est de promouvoir l'adoption du système d'assurance auprès des investisseurs à travers la diversification des programmes et la facilitation des mesures de contractualisation auprès de la MAMDA. En effet, actuellement cet organisme couvre seulement les programmes « Multirisque climatique Céréales et Légumineuses », « Multirisque climatique oléagineux », « Assurance grêle », « Mortalité Volaille », « Mortalité du Bétail » et « Mortalité des chevaux ». Il importe donc de mettre en place d'autres programmes en incluant les autres filières de production aux programmes déjà existants et en tenant compte des différents risques menaçant la production et le stockage des produits.

4.2.2 *Mettre en place un Fonds d'Investissement Agricole territorialisé*

L'Etat intervient à travers le FDA pour soutenir l'évolution de l'agriculture marocaine vers l'innovation. Cependant, force est de constater que cette intervention souffre de son approche d'invariabilité sur le territoire national pour tous les systèmes de production. Outre ses faiblesses en matière d'allocation des ressources, elle ne permet pas d'induire une dynamique de discrimination positive à l'égard des investissements agricoles dans les zones de production où les conditions agro-écologiques sont difficiles.

Par conséquent, il est recommandé d'envisager une réforme territoriale des instruments du FDA pour mettre en place un véritable Fonds d'Investissement Agricole

(FIA) qui ne se limite pas à la seule allocation des aides et subventions aux producteurs. En collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Economie et des Finances mais aussi avec le Consortium de recherche agricole du pays, la COMADER devra agir pour que les instruments du FIA soient mieux adaptés à la situation des exploitations agricoles selon un découpage géographique qui devra tenir compte des contraintes physiques, techniques, écologiques et économiques de l'investissement dans chaque zone de production agricole. Pour encourager davantage les investisseurs à travers l'allègement de la facture énergétique, une attention particulière devrait être accordée au soutien de l'utilisation des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire.

4.2.3 Mettre en valeur de nouveaux périmètres agricoles destinés à l'investissement privé

Le foncier constitue un levier stratégique et incontournable pour la relance de l'investissement agricole en milieu rural. L'insécurité foncière, la complexité des procédures d'accès ou de mobilisation des terres, ainsi que le morcellement excessif freinent souvent l'initiative publique et privée.

Dans une perspective de dynamisation du secteur agricole à travers l'investissement privé, il est proposé d'explorer d'autres opportunités de mobilisation du foncier au profit de porteurs de projets de production agricole. Il s'agit notamment de poursuivre la mise en œuvre du programme stratégique relatif à la mobilisation d'un million d'hectares pour la valorisation des terres collectives en se basant sur le soutien financier, l'encadrement et l'accompagnement des investisseurs, en particulier les jeunes. Il s'avère donc nécessaire de coordonner l'action de l'ensemble des parties prenantes, dont le Ministère de l'Intérieur, pour accélérer le rythme de mise en œuvre de ce programme et garantir un impact réel sur l'investissement agricole et l'intégration des jeunes ruraux dans les chaînes de valeur agricoles.

En outre, il devient de plus en plus impératif d'explorer le potentiel de mise en valeur de nouveaux périmètres agricoles, notamment à travers la mobilisation des terres domaniales et des terres Habous. Ces terres constituent une réserve foncière stratégique de développement agricole permettant de répondre aux besoins croissants en matière de sécurité alimentaire, de création d'emploi et de fixation des populations rurales.

Pour réussir cette initiative stratégique, la démarche à adopter implique :

- L'évaluation fine du potentiel agro-écologique des terrains à mobiliser,
- L'identification des filières porteuses en fonction de ce potentiel,
- L'instauration de mécanismes simplifiés des procédures d'accès au foncier et de sécurisation juridique des droits d'usagers, et
- La mise en place d'une gouvernance foncière modernisée et inclusive en impliquant l'ensemble des partenaires administratifs et professionnels.

Les objectifs poursuivis par l'ensemble de la démarche s'inscrivent pleinement dans la logique de l'encouragement de l'investissement agricole à travers une valorisation durable des ressources naturelles pour une agriculture moderne et résiliente.

4.2.4 Mettre en place un observatoire interprofessionnel de l'investissement agricole au sein de la COMADER (Ag-Invest)

L'objectif de cette action est de consolider le rôle de la COMADER en matière de promotion des investissements agricoles. Elle sera basée sur la mise en place d'un système d'information sur les possibilités d'investissement à travers l'organisation d'ateliers *'Think Tank'* en collaboration notamment avec le Ministère de l'Agriculture. Il s'agira de mettre l'accent sur toute action susceptible d'aider à la prise de décision en matière de choix des domaines et des modalités de lancement des projets d'investissement.

Pour ce faire, *l'Observatoire Interprofessionnel de l'Investissement Agricole* devrait entretenir la fonction de coordination du système d'information à ce sujet en poursuivant les principaux objectifs suivants :

- La mise en place d'une force suggestive en matière d'investissement agricole au Maroc,
- La diffusion des résultats de l'ensemble des investigations aux utilisateurs (Secteur privé et organisations professionnelles, décideurs politiques, organismes de crédit, institutions de recherche, etc.).

Il est à noter que les moyens à mobiliser pour la mise en place de cet observatoire devraient rester réalistes. Il s'agira surtout de capitaliser sur les ressources propres de la COMADER et de ses partenaires impliqués dans les questions d'investissement agricole. Parallèlement, il faudra aussi explorer les sources de financement nécessaires à la mobilisation des personnes ressources et à la diffusion de l'information. La contribution des budgets de financement privé et de coopération internationale sera vivement sollicitée.

Conclusions

L'analyse approfondie du modèle d'investissement agricole marocain, depuis l'adoption du Plan Maroc Vert jusqu'à la mise en œuvre de Génération Green, met en évidence des acquis certains. La dynamique enclenchée a permis un changement structurel du secteur agricole, aussi bien sur le plan de la modernisation des filières que de renforcement du cadre réglementaire, institutionnel et financier. Toutefois, les défis structurels et conjoncturels auxquels l'agriculture marocaine fait face aujourd'hui exigent une réorientation stratégique et une mobilisation politique appropriée.

Les contraintes liées à la raréfaction des ressources en eau, à l'accès au foncier, à l'augmentation des coûts de production, à la faiblesse des infrastructures de commercialisation et à l'insuffisance de l'accompagnement institutionnel menacent la pérennité des investissements engagés et limitent les perspectives d'extension à moyen et long termes. En effet, il est essentiel de faire de l'investissement agricole un enjeu politique majeur, dépassant le cadre sectoriel pour l'inclure dans une vision de développement socio-économique national durable, équitable et résilient.

D'abord, puisque la souveraineté alimentaire est une priorité stratégique de l'État, ses objectifs ne pourraient être atteints sans renforcer les investissements dans la production, la transformation et la valorisation des produits agricoles sur toutes les zones agro-écologiques. Une politique volontariste d'accompagnement et de soutien,

portée par un Fonds d'Investissement Agricole territorialisé, est donc indispensable pour mieux orienter l'allocation des ressources en eau et en terre dans les zones à fort potentiel mais faiblement valorisées et encourager la création de valeur au niveau local.

L'État devrait alors aborder la gestion des ressources en eau comme une activité structurante pour les territoires et pour l'économie nationale en révisant la place de l'agriculture dans les arbitrages hydriques. Cela suppose une réforme de la gouvernance de l'eau, favorisant la concertation et la responsabilisation des acteurs, tout en tenant compte les externalités positives de l'agriculture (emploi, paysages, sécurité alimentaire, stabilité sociale, etc.). Pour augmenter ses effets attendus sur la production agricole, cette réforme pourrait s'accompagner de programmes d'extension des terres exploitables à travers la mise en valeur de nouveaux domaines relevant notamment des terres collectives, des terres domaniales et des terres Habous.

Un autre domaine de priorité est la modernisation de la fonction commerciale. Sans un marché rémunérateur pour les producteurs, il ne peut y avoir d'investissement durable. Il est temps de renforcer les circuits courts, de structurer les plateformes logistiques régionales, et d'accompagner les interprofessions dans le développement d'approches collaboratives de mise en marché. Cette dynamique doit aussi s'étendre à l'exportation, en soutenant l'intégration des producteurs dans les chaînes de valeur internationales, notamment vers l'Afrique.

D'autre part, il était essentiel de s'assurer d'un cadre financier incitatif et sûr. Cela passe par l'élargissement des produits d'assurance agricole à l'ensembles des filières de production, une meilleure inclusion des jeunes et des femmes dans les dispositifs d'aide, et une révision des critères d'éligibilité aux financements publics pour mieux prendre en compte les petits et moyens investisseurs.

Enfin, la mise en place d'un Observatoire Interprofessionnel de l'Investissement Agricole au sein de la COMADER est indispensable pour réussir ce changement. Véritable plateforme d'intelligence collective, cet observatoire permettra de centraliser l'information stratégique, de suivre les évolutions du secteur et d'orienter les décisions politiques sur des bases empiriques solides et partagées.